



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 septembre 2019
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 46 de la résolution [2463 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport retrace les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo du 29 juin au 25 septembre 2019. Il revient sur les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis mon rapport du 17 juillet 2019 ([S/2019/575](#)), donne un aperçu de l'évolution de la situation politique, décrit les progrès réalisés dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission, ainsi que son action globale de protection des civils et propose une analyse de la performance des agents en tenue de la Mission.

II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique a été essentiellement marquée par l'investiture, en septembre, d'un gouvernement de coalition dirigé par le Premier Ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba. Le Président Félix Tshisekedi a également continué de jouer un rôle actif dans les initiatives régionales visant à renforcer les relations bilatérales et à resserrer la coopération dans les domaines de l'économie et de la sécurité.

3. Le 26 août, le Premier Ministre Ilunga a annoncé la composition de son équipe gouvernementale après avoir reçu l'aval du Président Tshisekedi. Le nouveau gouvernement compte 67 membres, dont le Premier Ministre, cinq vice-premiers ministres, 10 ministres d'État, 31 ministres, 3 ministres délégués et 17 vice-ministres. Trois ministres sur quatre n'ont jamais exercé de fonctions gouvernementales. La représentation des femmes passe de 10 % à 17 %. La répartition des postes ministériels entre les deux formations de la coalition est globalement conforme à un accord conclu le 29 juillet, qui prévoyait l'attribution de 42 portefeuilles au Front commun pour le Congo et de 23 ministères au Cap pour le changement. Dans cet accord, les responsables des deux formations s'engageaient par ailleurs à mettre en œuvre un programme commun dans le cadre d'un gouvernement de coalition.



4. L'Assemblée nationale a été convoquée en session extraordinaire du 19 août au 7 septembre pour débattre du programme du nouveau Gouvernement puis l'approuver, et pour investir les ministres. Le 3 septembre, le Premier Ministre Ilunga a présenté les priorités de son gouvernement, principalement axées sur la politique, la défense et la sécurité, l'économie et les finances, la reconstruction ainsi que les secteurs social et culturel. Le programme, qui n'est assorti d'aucun budget détaillé, est conforme aux priorités du Président Tshisekedi et reflète les positions que le Cap pour le changement et le Front commun pour le Congo ont défendues pendant la campagne électorale de 2018. Le 6 septembre, à l'issue d'un débat et d'un examen parlementaires, l'Assemblée nationale a approuvé le programme du Gouvernement et procédé à l'investiture des nouveaux ministres. La coalition Lamuka a boycotté l'investiture aux motifs que la procédure parlementaire n'avait pas été respectée et que l'opposition était désavantagée. Par ailleurs, plusieurs organisations influentes de la société civile se sont inquiétées de la taille et, partant, du coût du nouveau Gouvernement.

5. La mise en place des institutions législatives a continué de donner lieu à des contestations politiques. Des querelles intestines ont éclaté au grand jour pendant l'élection du Bureau du Sénat, le 27 juillet, après que le Front commun pour le Congo eut désigné Alexis Thambwe Mwamba candidat unique de cette formation à la présidence du Sénat. Cette nomination a entraîné des désaccords avec le deuxième plus grand groupe politique de la formation, à savoir l'Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés, dont le dirigeant, Modeste Bahati Lukwebo, avait également manifesté son intérêt pour le poste et maintenu sa candidature après avoir été exclu du Front commun pour le Congo. À l'issue d'un scrutin secret, Alexis Thambwe Mwamba a finalement été élu à la présidence du Sénat par 65 voix contre 43 pour Modeste Bahati, résultats qui montrent que le Front commun pour le Congo n'a pas tiré pleinement parti de la supériorité numérique que lui confèrait sa majorité. L'ancien Premier Ministre proche du Cap pour le changement, Samy Badibanga, a été élu Premier Vice-Président du Sénat contre Évariste Boshab, membre éminent du Front commun pour le Congo.

6. Fort de ses bons résultats au Sénat, Modeste Bahati a annoncé que l'Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés constituerait désormais une troisième force au sein de la majorité gouvernementale, distincte du Front commun pour le Congo. Toutefois, l'allégeance politique de certains membres de sa formation demeurait sujette à caution. Le 2 septembre, la faction dirigée par Modeste Bahati a fini par évincer un certain nombre de hauts responsables et cinq partis constitutifs de l'Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés, qui restaient loyaux au Front commun pour le Congo.

7. Les deux dernières élections de gouverneurs ont eu lieu en juin et juillet. Dans le Sud-Ubangi, le scrutin s'est déroulé le 10 juillet et a été remporté par un membre du Front commun pour le Congo. Dans le Sankuru, l'élection s'est tenue le 20 juillet après avoir été reportée pour des raisons de logistique et de sécurité. Alors que le Front commun pour le Congo disposait d'une majorité à l'assemblée provinciale, c'est un candidat indépendant ayant par la suite prêté allégeance au Président Tshisekedi qui a été élu contre l'ancien porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende.

8. La composition de l'Assemblée nationale était suspendue aux décisions de la Cour constitutionnelle. Par ses arrêts révisés des 3 et 4 juillet, cette dernière a réhabilité certains députés précédemment invalidés tout en confirmant l'invalidation de 31 députés élus, issus pour beaucoup des rangs de l'opposition. D'après la liste définitive des élus publiée par la Cour, le Front commun pour le Congo dispose de plus de 300 sièges, le Cap pour le changement en détient 48 et la coalition

d'opposition Lamuka en totalise 99. Les sièges restants reviennent à des membres de l'Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés. Dans une lettre datée du 29 juillet, le Comité laïc de coordination a appelé tous les juges de la Cour constitutionnelle à démissionner, estimant leur gestion des différends électoraux contraire à la Constitution. Les 31 parlementaires invalidés ont également continué de protester contre leur exclusion de l'Assemblée nationale et formé une alliance à cette fin. Au Sénat, le Front commun pour le Congo et les sénateurs indépendants proches de cette formation détiennent 79 sièges, contre 12 pour l'Alliance des forces démocratiques et alliés, 11 pour la coalition Lamuka et 4 pour le Cap pour le changement, les sièges restants étant occupés par des indépendants ne se réclamant d'aucune affiliation particulière.

9. La coalition d'opposition Lamuka a poursuivi son action, notamment en organisant des rassemblements dans tout le pays et en appelant à des manifestations pacifiques pour dénoncer les arrêts de la Cour constitutionnelle invalidant l'élection de certains de ses députés. Lors d'une réunion tenue le 30 juillet, les dirigeants de la coalition ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer à la réforme des institutions nationales, notamment de la Commission électorale nationale indépendante. À cette occasion, ils ont également désigné Jean-Pierre Bemba pour remplacer Moïse Katumbi à la fonction de coordonnateur de la coalition Lamuka, attribuée par roulement pour une durée de trois mois. Parmi les autres initiatives des dirigeants de la Lamuka, Moïse Katumbi a organisé des rassemblements avec des partisans de la coalition dans les quatre provinces de la région du Grand Katanga en juillet et août, et Martin Fayulu a tenu un rassemblement à Kinshasa le 4 août. Le 10 juillet, un dirigeant de la Lamuka, Freddy Matungulu, a annoncé, après avoir été nommé à la Banque africaine de développement sur recommandation du Président Tshisekedi, qu'il cesserait ses activités au sein de la coalition.

10. Les organisations de la société civile et les organisations confessionnelles sont restées fortement mobilisées sur les questions politiques. La Conférence épiscopale nationale du Congo et l'Église du Christ au Congo ont continué d'appeler à la tenue d'élections locales avant la fin de l'année et présenté, le 9 août, une pétition à cet effet réunissant 1,5 million de signatures. D'autres organisations, dont le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, ont également réclamé l'organisation d'élections locales. Le Conseil a continué de jouer son rôle de médiation entre les formations politiques, s'employant notamment à calmer les tensions entre les partisans du Cap pour le changement et ceux du Front commun pour le Congo au sujet de la composition du nouveau gouvernement. Il a également envoyé une délégation de bons offices dans la province du Sankuru afin de prévenir toute éruption de violence liée aux élections des gouverneurs.

11. Dans le cadre de son programme de lutte contre la corruption, le Président Tshisekedi a créé, le 8 août, la Coordination pour le changement de mentalité, structure chargée de faire évoluer les comportements. Dans un discours prononcé le 11 juillet à l'occasion de la première Journée africaine de lutte contre la corruption, il a en outre réaffirmé sa détermination à réformer le système judiciaire et appelé à la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Le Président a par ailleurs appelé de ses vœux le renforcement du rôle des femmes en politique et plaidé en faveur d'un taux de représentation des femmes de 30 % au sein de la coalition gouvernementale et demandé que le Parlement adopte un système de quotas dans les assemblées électives et l'administration publique.

12. Le Président Tshisekedi est demeuré actif sur le plan de la diplomatie régionale. Ainsi, à Luanda le 12 juillet, il s'est entretenu avec le Président de la République d'Angola, João Lourenço, dans le cadre d'une réunion quadripartite avec le Président de la République du Rwanda, Paul Kagame, et le Président de la République de

l'Ouganda, Yoweri Museveni. Dans le communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion, les quatre dirigeants ont appelé à la coopération dans les domaines de la paix et de la sécurité, l'accent étant mis sur les groupes armés dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, ainsi qu'à l'intégration économique régionale. Le sommet a également été l'occasion, pour le Rwanda et l'Ouganda, de nouer un dialogue en vue de résoudre leurs différends, dialogue que la République démocratique du Congo et l'Angola étaient chargés de faciliter. Lors d'un sommet quadripartite tenu à Luanda le 21 août, l'Ouganda et le Rwanda ont signé un mémorandum d'accord visant à améliorer leurs relations politiques et économiques.

13. Du 4 au 8 juillet, le Président Tshisekedi a participé au douzième sommet extraordinaire de l'Union africaine à Niamey, en marge duquel il s'est entretenu de la coopération bilatérale et de questions régionales avec le Président de l'Union africaine et Président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah al-Sisi, ainsi qu'avec le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa.

14. À Dar es-Salaam les 17 et 18 août, le Président a assisté au trente-neuvième sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), au cours duquel il a plaidé pour la formation d'une coalition régionale pour venir à bout des groupes armés dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo. Dans le communiqué final du Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont évoqué les actes d'extrémisme et de terrorisme perpétrés en République démocratique du Congo, notamment dans le territoire de Beni, et décidé de collaborer avec les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de redoubler d'efforts pour stabiliser la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Ils ont en outre félicité le Président de la Namibie et Président sortant de la Communauté de développement de l'Afrique australe, Hage Geingob, ainsi que le Président de la Zambie et Président sortant de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC, Edgar Chagwa Lungu, d'avoir œuvré pour que les élections et le transfert de pouvoir se déroulent dans la paix en République démocratique du Congo.

15. Sur le plan économique, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a conclu, le 26 août, ses consultations au titre de l'article IV avec la République démocratique du Congo, ce qui a marqué une étape importante dans leur coopération. Il a en outre indiqué que la croissance de ce pays devrait passer de 5,8 % en 2018 à 4,3 % cette année, les cours du cuivre et du cobalt continuant de baisser.

16. Dans le cadre de ses bons offices, ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo, Leila Zerrougui, a continué de s'entretenir avec les principales autorités nationales et provinciales, dont le Président Tshisekedi, la Présidente de l'Assemblée nationale, le directeur de cabinet du Président, Vital Kamerhe, le nouveau Ministre de l'intérieur, de la sécurité et des affaires coutumières ainsi que les gouverneurs des provinces de l'Ituri, du Sankuru, du Kasai-Central et du Sud-Kivu. Elle a profité de ces occasions pour discuter des moyens d'appuyer les réformes institutionnelles et de renforcer la gouvernance démocratique et la lutte actuellement menée contre l'épidémie de maladie à virus Ebola.

17. Au cours de ma visite en République démocratique du Congo, du 30 août au 1^{er} septembre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les représentants des principales forces politiques, de la société civile et des institutions du pays, parmi lesquels le Président Tshisekedi, la Présidente de l'Assemblée nationale Jeanine Mabunda et le Premier Ministre Sylvestre Ilunga. La nécessité pour la MONUSCO et les forces nationales de sécurité de coopérer plus efficacement afin de contrer la menace que représentent les groupes armés a été une conclusion importante de ces rencontres. J'ai également dialogué avec les autorités et les organisations de la société civile de la

province du Nord-Kivu, notamment à Goma, Beni et Mangina, où j'ai exprimé la solidarité de l'Organisation des Nations Unies avec les victimes de la violence des groupes armés ainsi que du virus Ebola et d'autres problèmes de santé publique.

III. Situation en matière de sécurité

18. La violence intercommunautaire et les activités des groupes armés, qui ont connu une recrudescence dans certaines régions de l'est du pays, ont continué de faire de nombreux morts parmi les civils. Malgré les engagements politiques pris pour remédier aux causes de l'insécurité dans la province de l'Ituri, les violences ont augmenté dans les territoires de Djugu et de Mahagi. Les attaques visant les civils se sont intensifiées dans la région du Grand Nord de la province du Nord-Kivu, en raison d'une recrudescence des violences perpétrées par des membres présumés des Forces démocratiques alliées. Toujours dans le Nord-Kivu, le territoire de Masisi est demeuré le théâtre d'intenses affrontements entre groupes armés, qui ont coûté la vie à plusieurs dizaines de civils. L'insécurité a également persisté dans les provinces du Maniema, du Sud-Kivu et du Tanganyika mais n'a pas sensiblement augmenté. Si des élections politiquement sensibles se sont déroulées dans une atmosphère relativement calme dans la province du Sankuru, le risque de violence communautaire subsiste.

Province du Nord-Kivu

19. Dans le Grand Nord, les conditions de sécurité se sont détériorées pendant la période considérée, le territoire de Beni ayant enregistré une augmentation notable des attaques contre les civils. Des membres des Forces démocratiques alliées auraient tué au moins 36 civils et en auraient enlevé des dizaines lors de 26 attaques. En revanche, les attaques des Forces démocratiques alliées contre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont diminué. Les organisations de la société civile de la région ont organisé une série de manifestations pour exhorter les autorités locales et nationales ainsi que la MONUSCO et la communauté internationale à lutter contre l'insécurité dans le territoire de Beni. Plusieurs civils ont été blessés et la police a arrêté des dizaines de personnes lors de ces manifestations. Les groupes Maï-Maï ont également continué de s'attaquer aux civils, à des centres de traitement des malades d'Ebola et aux FARDC, notamment dans les territoires de Butembo et de Lubero, où 25 attaques ont été recensées au cours de la période considérée (12 contre des civils, 7 contre les FARDC et 6 contre des centres de traitement des malades d'Ebola).

20. Dans le territoire de Masisi, le groupe armé Nduma défense du Congo – Rénové (NDC-R) a continué de faire planer une menace considérable sur la sûreté et la sécurité des civils. Ce groupe est connu pour s'être rendu coupable d'exécutions sommaires de civils, de viols, d'incarcérations illégales ainsi que d'imposition et de perception de taxes illicites. La stratégie du NDC-R consistant à étendre sa zone de contrôle au-delà des territoires de Masisi et de Walikale, en particulier dans le territoire de Rutshuru, a conduit à de violents affrontements avec d'autres groupes armés locaux. Ces heurts ont causé la mort d'une soixantaine de civils et entraîné des déplacements de grande ampleur. On estime que 25 écoles demeurent fermées dans le territoire de Masisi en raison de l'insécurité, privant d'instruction quelque 3 000 élèves.

Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

21. Dans le Sud-Kivu, les conditions générale de sécurité sont restées tendues et imprévisibles, des groupes armés locaux et étrangers sévissant dans huit des neuf territoires de la province. Dans les territoires de Kalehe et de Shabunda, le

mouvement Maï-Maï Raïa Mutomboki et d'autres éléments de groupes armés locaux ont réactivé leur réseau de soutien avec, selon certaines informations, l'appui tacite de responsables politiques locaux, emboîtant le pas du Conseil national pour le renouveau démocratique et des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans cette région. Cette situation a en outre provoqué une intensification des affrontements entre les FARDC et les groupes armés locaux à Bunyakiri, ainsi qu'un regain des rivalités avec les FARDC pour le contrôle des zones minières dans le territoire de Shabunda.

22. Dans les territoires d'Uvira et de Fizi, la population a continué de pâtir de l'insécurité et de la récurrence des affrontements armés. Les conflits intercommunautaires entre les groupes banyamulenge, appuyés par les milices Gumino et Twigwaneho, et les communautés babembe, bafuliro et banyindu, soutenues par divers groupes Maï-Maï, se sont traduits par de graves violations des droits de l'homme dans la région de Minembwe du territoire de Fizi. La présence continue de groupes armés burundais et rwandais dans la province a rendu la situation encore plus instable. Environ 200 000 déplacés n'ont pu retourner chez eux en raison de la persistance de l'insécurité.

23. Dans le territoire de Kabambare dans le sud de la province du Maniema, les groupes armés s'en sont de nouveau pris au site minier de Namoya. Les FARDC ont beau avoir redéployé des troupes pour sécuriser cette concession privée, quatre mineurs (dont un ressortissant sud-africain) ont été pris en otage par des membres du groupe Maï-Maï Malaika avant d'être libérés. Si le nombre de faits de violence sexuelle imputés aux forces de sécurité à Salamabila a reculé, les accusations de viol portées contre des éléments Maï-Maï se sont multipliées. Les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les Maï-Maï Malaika dans les territoires de Kasongo et de Kabambare. L'insécurité a continué de régner dans le territoire de Kabambare en raison des affrontements entre la milice Twa, les Maï-Maï Apa Na Pale et des éléments Maï-Maï Yakutumba issus des provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika.

Province de l'Ituri

24. Le 23 août, les ADF ont mené leur première incursion de plusieurs jours en dehors du Nord-Kivu, dans la région de Boga du territoire d'Irumu. Il semble que l'objectif premier ait été de se réapprovisionner en fonds, en produits de base, en bétail et en médicaments. Aucun mort n'a été signalé, mais quelque 114 civils (dont des femmes et des mineurs) ont été enlevés pour être soumis au travail forcé ou utilisés en échange de rançons.

25. La démobilisation des éléments de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) a considérablement progressé depuis mon précédent rapport. Le 12 août, le Gouverneur de la province de l'Ituri a lancé les opérations de précantonnement de ces combattants. En juillet, le Président Tshisekedi s'était rendu dans la province pour faciliter les négociations avec la Force en vue d'un accord final sur sa démobilisation. À ce jour, plus de 800 combattants se sont inscrits dans le site de précantonnement de Geti. Le Gouvernement et la FRPI devraient signer un accord de paix plus tard dans l'année.

26. Dans son allocution prononcée à Bunia le 30 juin, le Président Tshisekedi s'est engagé à rétablir la paix dans l'Ituri et à faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes. À la suite de la visite présidentielle, les déploiements de membres de la police et des FARDC ont été renforcés pour faciliter les opérations militaires menées contre les assaillants armés. Bien que leur nombre ait diminué par rapport aux mois précédents, les actes de violence armée ont persisté dans le territoire de Djugu, provoquant la fuite de dizaines de milliers de civils.

27. Dans le territoire de Mahagi, la période considérée a été marquée par des meurtres, des pillages et la destruction de villages. Au moins 117 membres des communautés Alur et Hima ont été tués dans des attaques menées contre plusieurs villages des territoires de Djugu et de Mahagi les 10 et 11 juin. La présence militaire était faible au moment de ces attaques, qui semblent avoir été coordonnées. Malgré les appels à la retenue lancés par les autorités locales et les chefs locaux, les relations entre communautés sont restées tendues. Les tensions se sont aussi accentuées parmi les Alur, après le meurtre d'au moins sept d'entre eux par des hommes armés non identifiés dans un village proche de Bunia, le 16 juillet.

Province du Tanganyika

28. Dans la ville de Kalemie, les conditions de sécurité se sont progressivement améliorées au cours de la période considérée. À Kambu, la MONUSCO a usé de ses bons offices pour faciliter le dialogue entre des combattants Twa, des anciens chefs de milice Bantou et des chefs coutumiers, ce qui a amélioré la sécurité sur l'axe routier Kalemie-Moba. Ainsi, la circulation a pu reprendre normalement entre Lubumbashi et Kalemie.

29. Par ailleurs, des problèmes d'insécurité ont été signalés dans le nord-est du territoire de Nyunzu et le nord du territoire de Kalemie. Des membres des FARDC et de divers groupes Maï-Maï s'y sont affrontés pour avoir le contrôle de sites miniers, contraignant les populations à fuir. Dans le secteur de Bendera, tant les FARDC que les groupes armés ont renforcé leurs positions.

Provinces du Kasai, du Kasai-Central, du Kwilu, du Maï-Ndombe et du Sankuru

30. Dans la province du Sankuru, les tensions sont restées vives après le report de l'élection du nouveau gouverneur et l'assassinat de plusieurs chefs de milice engagés politiquement. Dans le territoire de Lodja, la violence a continué de sévir localement, notamment dans les secteurs de Kondo-Tshumbe et Nambelu-Luhembe, où la présence de forces de sécurité est réduite. Le risque d'épisodes violents liés aux luttes de pouvoir locales persiste, en particulier dans le secteur de Kondo-Tshumbe.

31. Après la démobilisation spontanée de la milice Kamuina Nsapu dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central à la suite des élections, on a constaté une diminution globale des problèmes de sécurité. Néanmoins, des affrontements ont eu lieu entre des membres des communautés Pende, Tetela, et Chokwe et des membres de groupes Luba affiliés à la milice Kamuina Nsapu. Les retours de réfugiés congolais d'Angola se sont poursuivis, notamment dans le secteur de Kamako (province du Kasai), et devraient s'intensifier.

IV. Situation humanitaire

32. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire s'est considérablement dégradée dans plusieurs parties du pays, sous l'effet principalement des conflits intercommunautaires, des actes violents commis par des groupes armés et des épidémies. L'acheminement de l'aide humanitaire a continué d'être entravé par divers problèmes, tels que l'accès difficile aux zones de conflit et le manque de fonds. Au 29 août, le plan de réponse humanitaire, qui prévoit un budget de 1,65 milliard de dollars, était financé à hauteur de 29 %.

33. Actuellement, on estime que 13,1 millions de personnes (10 % de la population) sont en situation d'insécurité alimentaire. Il est particulièrement préoccupant de constater que 4,5 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère ou modérée et que, au premier trimestre de 2019, 11 % des zones sanitaires du pays

étaient au-dessus du seuil d'urgence nutritionnelle. Dans les provinces du Kivu, l'insécurité alimentaire touche plus de 60 % de la population, à un niveau d'urgence pour plus de 20 % des habitants. Cette insécurité pourrait s'accroître du fait des mauvaises conditions climatiques, qui auront une incidence sur les récoltes, en particulier dans l'est du pays.

34. Dans le territoire de Masisi (province du Nord-Kivu), plus de 67 000 personnes ont été déplacées en juin et juillet. Dans le territoire de Djugu (province de l'Ituri), la violence a fait des dizaines de milliers de déplacés, portant à 400 000 le nombre de personnes déplacées dans les territoires de Djugu, d'Irumu et de Mahagi. Dans les hauts plateaux du Sud-Kivu, quelque 180 000 personnes ont été déplacées en mai et juin.

35. Les épidémies sont restées l'un des problèmes humanitaires les plus urgents. Depuis le début de l'année 2019, le choléra aurait touché plus de 16 000 personnes, en tuant 300, et la rougeole aurait frappé plus de 150 000 personnes, en tuant environ 3 000.

36. En dépit des efforts déployés, le nombre de cas de maladie à virus Ebola a continué d'augmenter dans les provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri et du Sud-Kivu. À la fin du mois d'août, plus de 3 000 cas et de 2 000 morts avaient été enregistrés. Le 15 juillet, un premier cas a été confirmé à Goma. Deux jours plus tard, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que l'épidémie constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 16 août, deux premiers cas ont été confirmés dans la province du Sud-Kivu. Tous deux ont été contenus et il n'y a pas eu de transmission de la maladie.

37. Le Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et l'OMS ont continué d'appuyer les activités menées par le pays pour lutter contre la maladie, en mettant l'accent sur la sécurité, la mobilisation politique et l'assistance aux populations touchées. Le Coordonnateur a rencontré le Président Tshisekedi, le Premier Ministre, le Ministre de la santé, les autorités locales, les donateurs, des membres de la société civile et des représentants d'organisations non gouvernementales internationales à des fins de coordination et de sensibilisation. En août, le Président a pris la tête de l'action contre l'Ebola, avec l'appui d'un comité d'experts multisectoriel. La lutte contre la maladie est restée entravée par l'insécurité et la méfiance des populations, qui s'en prennent aux intervenants et aux installations.

V. Approche globale de la protection des civils

A. Stratégies à l'échelle de la Mission

38. En collaboration avec le Gouvernement, la MONUSCO a continué de mettre en œuvre des stratégies ciblées pour réduire la violence causée par les groupes armés et à mettre en place des dispositifs de protection des civils. Ces mesures sont conformes à l'engagement, pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, en faveur de l'adoption de stratégies de maintien de la paix adaptées et propres à chaque situation aux fins de la protection des civils. Les progrès les plus importants ont été accomplis dans la province de l'Ituri, où l'action des autorités nationales et provinciales et l'appui de la MONUSCO ont facilité le précantonnement de plus de 800 membres de la FRPI, les négociations visant la démobilisation complète du groupe étant toujours en cours. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies accompagnent et soutiennent ces activités depuis la fin de l'année 2017. Dans le cadre de ses structures d'appui à la stabilisation, la Mission termine d'élaborer un nouveau programme de réintégration locale à destination des combattants de la FRPI.

39. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a commencé à étudier en détails sa stratégie ciblée contre les ADF, notamment à mettre en place un dispositif de renseignement et à vérifier l'efficacité des systèmes d'alerte rapide existants. Elle examine également le plan global de protection, qui lui permettra d'intervenir plus efficacement face aux problèmes de sécurité causés par les activités des milices Maï-Maï dans les secteurs de Beni, de Butembo et de Lubero. Dans les provinces du Maniema, du Sud-Kivu et du Tanganyika, la Mission a revu sa stratégie de protection et décidé que l'action concrète contre le groupe Maï-Maï Yakutumba devait constituer une priorité. Prochainement, des ateliers seront organisés avec des partenaires des Nations Unies et les autorités nationales à Kalemie et à Kindu, afin de préparer l'éventuel retrait de la Mission de ces secteurs.

40. La force de la MONUSCO a continué de mettre en œuvre sa stratégie axée sur le concept de protection par projection, déployant 19 unités de combat et menant 7 422 patrouilles de longue distance pendant la période considérée. Dans les zones reculées, elle a développé les systèmes d'alerte rapide et les comités de protection de la population locale, comptant au moins 30 % de femmes, ce qui lui a permis d'être plus présente auprès des populations civiles. Le réseau d'alerte locale a reçu en moyenne 861 messages d'alerte rapide par mois durant la période considérée (contre une moyenne de 1 257 au cours de la période précédente) et 80 % de ces messages ont donné lieu à une intervention du Gouvernement ou de la MONUSCO. Les alertes non suivies d'effets provenaient essentiellement de zones éloignées, où la présence des forces de sécurité nationales était limitée.

41. En ce qui concerne la gouvernance de l'appareil de sécurité, la MONUSCO a continué de coopérer étroitement avec les FARDC. À cette fin, elle a tenu des conférences hebdomadaires avec des officiers de haut rang sur divers sujets, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Elle a également aidé les FARDC à intégrer des modules de maintien de la paix dans leur programme de formation. La Mission a continué de s'employer activement à coordonner l'appui à la réforme du secteur de la sécurité fourni par les partenaires internationaux et bilatéraux. Elle a également permis à 114 membres des FARDC de voyager à bord de vols assurés par les Nations Unies et procédé à 4 vols de reconnaissance conjoints et 14 évacuations sanitaires au nom des FARDC.

42. La MONUSCO a continué de lutter contre la menace que représentent pour les civils les explosifs et la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre. À ce titre, elle a détruit 122 engins non explosés. Elle a également installé 13 coffres-forts pour entreposer en sécurité 130 armes à feu appartenant à l'État, dans des postes de police de la province du Nord-Kivu, et formé 35 membres des services nationaux de sécurité à la manipulation des armes et des munitions.

B. Interventions sur le terrain

43. Dans le territoire de Masisi (province du Nord-Kivu), la MONUSCO a déployé à Pinga une unité de combat qui a facilité la signature, le 25 juillet, d'un accord entre les habitants membres des communautés Hunde et Nyange. La Mission a également déployé quatre équipes mixtes militaires et civiles pour régler les problèmes relatifs à la protection des civils, à la suite de quoi 13 combattants congolais et 18 combattants étrangers se sont rendus et 16 enfants ont pu quitter les rangs de groupes armés. Face à l'insécurité croissante et à la multiplication des exactions contre les populations civiles dans le territoire de Beni, la brigade d'intervention de la force a intensifié ses patrouilles de longue distance et de contrôle de zone dans les secteurs de Beni et de Kamango, en coordination avec les FARDC.

44. Dans le Sud-Kivu, en plus de déployer une unité de combat à Bibatama, la MONUSCO a renforcé les systèmes d'alerte rapide dans le secteur de Kalehe, parvenant ainsi à empêcher l'implantation de groupes armés étrangers. Dans le territoire de Shabunda, la Mission a continué de coopérer avec les chefs locaux pour consolider les dispositifs de prévention de la violence sexuelle. La mise en place d'équipes mixtes militaires et civiles dans le cadre du déploiement d'une unité de combat dans le secteur de Minembwe a renforcé les moyens d'alerte rapide et amélioré l'accès humanitaire. Dans ce même secteur, la Mission a facilité le dialogue entre chefs locaux, activité qui a débouché sur l'adoption d'un code de conduite relatif aux pratiques locales de transhumance. La MONUSCO a également déployé, dans les zones d'exploitation artisanale d'or de Lubichako, de Misisi et de Lulimba, une équipe mixte civilo-militaire qui a contribué à prévenir la montée de la violence et à empêcher les groupes armés d'accéder aux zones résidentielles.

45. Dans la province du Maniema, la MONUSCO a déployé à Salamabila, du 15 août au 11 septembre, une unité de combat qui a essentiellement mené des activités de protection des civils et de liaison avec les FARDC concernant la conduite des opérations contre les Maï-Maï Malaika. L'unité a facilité une mission technique visant à renforcer les capacités des forces de sécurité à Salamabila, à consolider les dispositifs de protection locaux et à favoriser la reprise des négociations pacifiques. À Kasongo, une mission d'intervention conjointe a mené des activités de formation à l'intention des membres des FARDC, de la Police nationale congolaise, des conseils de sécurité locaux et des comités de protection de la population locale.

46. Dans la province de l'Ituri, la MONUSCO a maintenu quatre unités de combat dans le secteur de Djugu et intensifié les patrouilles pour lutter contre les actes de violence constants contre la population civile. Ces dispositions ont contribué à protéger la population locale ainsi que les déplacés, et facilité l'accès humanitaire. En outre, des missions d'établissement des faits ont été menées pour évaluer les besoins en matière de protection et enquêter sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises par les milices et les forces de sécurité de l'État. La MONUSCO a collaboré avec les autorités provinciales à la mise en place d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les actes de violence perpétrés dans le secteur de Djugu. Elle a également déployé une unité de combat près de la zone de précantonnement de la FRPI, par mesure de précaution.

47. Dans la province du Tanganyika, la Mission a contribué à instaurer un climat propice aux pourparlers entre les autorités provinciales et les responsables Maï-Maï sur les causes profondes du conflit. Plusieurs missions conjointes ont été menées avec des représentants des autorités et des chefs coutumiers influents dans des zones comme celle de Nyemba, où un dialogue préliminaire a été tenu avec des dirigeants des Maï-Maï Apa Na Pale. Des unités de combat ont aussi été déployées à Lambo Katenga (secteur de Bendera, territoire de Kalemie), Kabeya Mayi (territoire de Nyunzu), Nyemba (ouest du territoire de Kalemie) et Lyoni (territoire de Moba) en prévision de l'exécution de nouveaux projets de lutte contre la violence locale, qui visent la réintégration des ex-combattants selon une approche axée sur la communauté.

48. Dans le Kasai, après le premier report de l'élection du nouveau gouverneur de la province du Sankuru, la MONUSCO a déployé des unités de combat à Lodja et à Lusambo. Dans ce dernier secteur, la situation s'est suffisamment apaisée pour permettre le retrait de l'unité. En revanche, à Lodja, l'unité a dû être renforcée et plusieurs missions de médiation et d'information ont dû être menées pour remédier aux tensions. L'appui de la MONUSCO a facilité le règlement de la crise liée à l'évasion de 169 détenus de la prison de Kananga au premier trimestre de 2019. La Mission a notamment dispensé des conseils et une assistance techniques sur la gestion

efficace des détenus à haut risque, en particulier les éléments de la milice Kamuina Nsapu, et participé au renforcement des capacités du personnel des forces de sécurité.

49. Afin d'appuyer le Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et les activités nationales de lutte contre la maladie, la MONUSCO a collaboré avec les autorités nationales et locales à l'établissement d'un environnement plus favorable aux intervenants humanitaires. Elle a également aidé les représentants provinciaux et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à coordonner l'action contre l'Ebola, en mettant l'accent sur la sensibilisation des populations locales aux mesures de prévention. La Mission a également redoublé d'efforts pour sécuriser certaines zones et améliorer l'accès des intervenants aux population touchées. Des patrouilles quotidiennes ont été effectuées entre Beni et Butembo. La composante militaire de la Mission a également assuré la sécurité statique de certains sites stratégiques, tels que le centre de lutte contre l'Ebola de Butembo, et mené des patrouilles de jour et de nuit pour protéger l'ensemble du personnel des Nations Unies. La composante Police a étayé ces efforts en conduisant des activités de police de proximité. En parallèle, Radio Okapi a diffusé en continu des informations sur les mesures et activités de prévention de l'Ebola.

VI. Extension de l'autorité de l'État

A. Désarmement, démobilisation et réintégration

50. La MONUSCO a traité les dossiers de 165 membres de groupes armés locaux ou étrangers se soumettant volontairement au processus de désarmement, démobilisation et réintégration et a facilité la libération de 34 enfants enrôlés dans des groupes armés, qui ont ensuite été pris en charge par les organismes nationaux de protection de l'enfance. La Mission a rapatrié 32 des 165 ex-combattants au Rwanda et 14 au Burundi, confié 21 civils rwandais aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et remis 29 combattants congolais à des entités nationales. Elle a continué de filtrer les nouveaux arrivants pour éviter que les femmes et les enfants enlevés par des groupes armés soient placés dans les camps en tant que proches des éléments de ces groupes.

51. La MONUSCO a intensifié sa collaboration avec les autorités nationales en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration et préconisé le passage d'une stratégie de démobilisation statique à des approches plus souples et mieux adaptées. Comme mesure temporaire devant amener au désarmement national définitif, en plus d'appuyer la démobilisation de la FRPI, la MONUSCO et l'équipe de pays ont continué de coopérer avec les autorités provinciales et locales à l'élaboration d'initiatives de démobilisation et de lutte contre la violence locale destinées aux ex-combattants et aux communautés. À ce jour, près de la moitié des personnes ayant bénéficié des projets de lutte contre la violence locale en 2019 sont des femmes, contre 30 % en 2018.

B. Stabilisation

52. Les responsables du plan national de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé et la MONUSCO ont lancé, par l'intermédiaire du Fonds de cohérence pour la stabilisation, un appel à contributions en vue de la mise en œuvre d'un programme de dialogue démocratique destiné à régler les conflits intercommunautaires dans le territoire de Djugu. Cette initiative constitue une première étape dans l'expansion des programmes de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans la province de l'Ituri, après le

programme achevé de Mambasa et le programme en cours d'exécution dans le sud d'Irumu.

53. Le 3 juillet, le comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation, coprésidé par le Ministre du plan par intérim et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, a affecté des fonds à l'expansion du programme de stabilisation dans la zone prioritaire de Kitchanga (Nord-Kivu). Ce programme, qui doit commencer au deuxième trimestre de 2020, fera fond sur les projets menés ces trois dernières années et sera essentiellement axé sur la réintégration socioéconomique des jeunes à risque et des ex-combattants inscrits, le renforcement de la participation des femmes aux programmes de stabilisation et l'appui aux initiatives politiques locales visant à réduire l'activité des groupes armés.

VII. Situation des droits de la personne, système judiciaire et administration pénitentiaire

54. Le nombre de violations des droits de la personne au deuxième trimestre de 2019 a reculé de 5 % par rapport au premier trimestre, la MONUSCO ayant enregistré 1 479 cas. Dans près de 56 % des cas, les faits étaient imputables à des agents de l'État, principalement des soldats des FARDC et des éléments de la Police nationale congolaise. Pour le reste, c'est-à-dire dans 44 % des cas, les violations étaient le fait de groupes armés. La situation des droits de la personne demeure particulièrement préoccupante dans les provinces touchées par le conflit, où plus de 85 % de toutes les violations ont été commises, en particulier au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, dans les Kasai et au Tanganyika. Au moins 286 civils (dont 66 femmes) ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires.

55. Le nombre de violations des droits civils et politiques et des libertés fondamentales a encore décliné au deuxième trimestre de 2019, atteignant près de la moitié du nombre enregistré au premier trimestre. Les violations commises ont été essentiellement le fait d'agents de l'État, principalement d'éléments de la Police nationale congolaise. On observe que les atteintes à la liberté de presse et les agressions et menaces visant les défenseurs des droits de la personne et autres acteurs de la société civile se poursuivent. Dans certains cas, des groupes armés ont pris pour cible des journalistes et des membres de la société civile qui avaient signalé des atteintes aux droits de la personne ou soutenu le travail des équipes d'intervention contre l'Ebola. Si plusieurs manifestations pacifiques n'ont donné lieu à aucun débordement, d'autres ont été réprimées par les autorités, qui ont parfois eu recours à la force létale.

56. Au cours du deuxième trimestre de 2019, au moins 32 personnes sont mortes en détention, en raison principalement du manque d'accès à des soins appropriés et de la malnutrition. Au moins 146 personnes se sont évadées des centres de détention de l'ensemble du territoire, les provinces les plus touchées étant celles du Kwango, du Maniema et du Nord-Kivu. Ces deux chiffres représentent une diminution par rapport à ceux enregistrés au trimestre précédent.

57. La MONUSCO a continué d'appuyer les efforts que les autorités congolaises déploient pour lutter contre l'impunité et réprimer les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits de la personne et qui sont indispensables à la réconciliation nationale et à l'instauration de la confiance entre l'État et la population. Dans l'ensemble du pays, au moins 18 miliciens, 15 soldats des FARDC et 6 agents de la Police nationale congolaise ont été condamnés pour diverses infractions graves au deuxième trimestre de 2019. Guidon Shimiray Mwissa, le chef du groupe armé NDC-R contre lequel l'auditorat militaire du Nord-Kivu a

lancé le 7 juin un mandat d'arrêt pour crime contre l'humanité par viol et crime de guerre par recrutement d'enfants, est toujours en fuite.

58. Le 9 juillet, l'équipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai a participé à un dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo à la quarante et unième session du Conseil des droits de l'homme à Genève. À cette occasion, elle a noté que ses recommandations tendant à ce que les violences perpétrées en 2016 et 2017, faits qualifiables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites n'avaient donné lieu à aucune condamnation. Les autorités congolaises ont demandé que l'équipe d'experts continue d'appuyer les efforts de justice transitionnelle au Kasai et qu'une assistance technique reste offerte aux autorités judiciaires pour enquêter sur les violences commises en décembre 2018 à Yumbi (province du Maï-Ndombe). Le 10 juillet, le Conseil des droits de l'homme a renouvelé le mandat de l'équipe d'experts internationaux pour une nouvelle période de 15 mois et demandé à l'ONU de fournir une assistance technique au Gouvernement pour soutenir les enquêtes judiciaires dans l'ensemble du pays.

VIII. Violence sexuelle

59. Au deuxième trimestre, plus de 300 femmes, 70 filles et 1 homme ont été victimes de diverses formes de violences sexuelles liées aux conflits (viols, viols collectifs, mariages forcés). Plus de la moitié de ces faits ont été commis par des groupes armés au Nord-Kivu, ce qui en fait la province la plus touchée par les violences sexuelles, suivie de celles du Tanganyika et du Sud-Kivu.

60. Dans l'ensemble, les groupes armés étaient responsables de 72 % des cas recensés de violences sexuelles, tandis que les agents de l'État, principalement les soldats des FARDC, représentaient les 28 % restants. Parmi les groupes armés, les membres des FDLR et du NDC-R ont été les principaux auteurs de ces actes au Nord-Kivu, suivis des combattants des Maï-Maï Fimbo Na Fimbo dans la province du Tanganyika.

61. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a effectué, avec l'appui technique de conseillers pour la protection des femmes, deux missions de protection dans la province de l'Ituri en préparation d'une mission d'enquête conjointe. Elle a aussi mené d'autres missions visant à enquêter sur des faits de violences sexuelles liées aux conflits et à mettre en œuvre des mesures de protection dans les provinces du Sud-Kivu, du Kasai-Central et de la Tshopo. Ces activités ont permis d'interagir avec 416 victimes et témoins (dont 173 victimes de violences sexuelles liées aux conflits) et de les aiguiller si nécessaire vers des services d'assistance médicale et psychosociale.

62. Des cas emblématiques de crimes contre l'humanité, y compris de violences sexuelles liées aux conflits, ont également fait l'objet d'enquêtes et de poursuites pendant la période considérée. Le 8 juillet, la Cour pénale internationale a déclaré Bosco Ntaganda coupable, hors de tout doute raisonnable, de 18 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité pour des faits commis en 2002 et 2003. Le 18 septembre, le chef militaire des FDLR, Sylvestre Mudacumura, qui était recherché par la Cour pénale internationale, a été tué dans la province du Nord-Kivu. Quelque 175 victimes de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres violations des droits de la personne commises dans les territoires de Mwenga et de Shabunda ont été dénombrées dans le cadre du procès de Ntabo Ntaberi Sheka, au Nord-Kivu, et de l'affaire Koko di Koko, au Sud-Kivu.

IX. Protection de l'enfance

63. En juillet et août, la MONUSCO a recensé 242 violations graves commises contre des enfants : 2 viols, 1 meurtre, 2 cas de mutilation, 1 enlèvement, 2 pillages (l'un d'une école primaire et l'autre d'un poste sanitaire) et 234 enfants (31 filles, 203 garçons) s'étant échappés ou ayant été séparés de groupes armés. La plupart des enfants avaient été séparés de la milice Kamuina Nsapu (71) dans les Kasai, de la milice Twa (36) dans la province du Tanganyika, des Maï-Maï Malaika (21) dans la province du Maniema et des groupes armés Maï-Maï (29) au Sud Kivu.

64. Au cours de la période considérée, cinq commandants de groupes armés ont signé des déclarations unilatérales ou des feuilles de route visant à mettre fin au recrutement d'enfants et à d'autres violations graves des droits de l'enfant. Depuis juillet 2018, 25 commandants ont signé de telles feuilles de route et environ 1 200 enfants ont été libérés. Plus de 120 membres des FARDC et de la Police nationale congolaise ont reçu une formation sur le mandat de protection de l'enfance, la prévention de la violence sexuelle et les techniques de vérification de l'âge visant à prévenir le recrutement de mineurs. En outre, plus de 280 soldats de la MONUSCO ont suivi une formation sur la protection des enfants touchés par des conflits armés. La Mission est allée à la rencontre de 1 820 membres de la communauté dans le cadre d'activités de sensibilisation visant à prévenir et à faire cesser le recrutement d'enfants et d'autres violations graves des droits de l'enfant. En outre, 78 représentants de groupes armés non étatiques ont été formés à la protection de l'enfance et à l'application des déclarations et des feuilles de route contre le recrutement d'enfants signées par des factions de groupes armés.

X. Prise en compte des questions de genre dans l'exécution du mandat

65. Pendant la période considérée, la MONUSCO a organisé, à l'intention des nouveaux députés provinciaux et des représentants d'autres autorités administratives, des ateliers sur la budgétisation et la législation tenant compte de la problématique femmes-hommes. La Mission a en outre appuyé les efforts déployés par la société civile pour promouvoir l'inclusion politique des femmes, efforts qui se sont traduits par la nomination de deux chefs coutumières aux assemblées provinciales du Sud-Kivu et du Kongo-Central. Enfin, la Mission a discuté des bonnes pratiques en matière de prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les institutions de l'État avec le Conseiller du Président pour la jeunesse, l'égalité des sexes et la prévention de la violence liée aux conflits. Au cours de la période considérée, plus de 300 femmes médiatrices ont été formées par la MONUSCO. La Mission a également offert à plus de 436 journalistes (dont plus de 40 % étaient des femmes) une formation sur la communication médiatique non discriminatoire et soucieuse de la problématique femmes-hommes.

66. La MONUSCO a continué de tenir compte de la problématique femmes-hommes dans ses considérations de sécurité. À Beni, Bukavu, Bunia, Goma et Kananga, elle a recensé les zones où les besoins des femmes en matière de sécurité étaient particulièrement criants, ce qui a permis de renforcer les patrouilles et la surveillance sur 18 sites. Elle a également contribué à ce que des mesures spécifiques visant à protéger les femmes et les filles soient intégrées dans les plans locaux de sécurité. Elle a par ailleurs plaidé en faveur de l'augmentation de la proportion d'agentes pénitentiaires, qui est passée à 25 %, et de la fourniture de services spécialisés et d'un soutien médical afin d'améliorer les conditions de vie des femmes détenues dans les prisons à haut risque. Des services de conseils juridiques sur la

violence fondée sur le genre ont en outre été créés dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Kasaï-Central, contribuant ainsi à améliorer l'accès à la justice.

67. Parmi les efforts internes que la MONUSCO a déployés en faveur de la parité femmes-hommes pendant la période considérée, on peut citer l'application de mesures spéciales issues de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies à la phase d'examen comparatif du processus de réduction des effectifs, qui a permis de mieux retenir le personnel féminin. Au 31 juillet, les femmes représentaient environ 32 % du personnel civil international.

XI. Déploiement et évaluation du travail accompli par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

A. Progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission

68. Conformément aux objectifs stratégiques énoncés dans la résolution [2463 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a concentré son action sur la protection des civils, la réduction de la menace que représentent les groupes armés et l'évaluation de la situation des droits de la personne, tout en appuyant les efforts visant à promouvoir la responsabilité et à lutter contre l'impunité, à stabiliser et à renforcer les institutions de l'État ainsi qu'à faciliter l'accès humanitaire, notamment dans les zones touchées par la maladie à virus Ebola. Le déploiement des contingents n'a pas été modifié durant la période considérée.

69. S'efforçant de concentrer ses ressources sur les zones où la présence de groupes armés constitue une menace persistante pour la population civile, la MONUSCO a fermé ses antennes à Bandundu, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi, ainsi que ses bureaux locaux à Dungu, Kisangani et Lubumbashi. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a adopté des mesures visant à maintenir sa présence à Kisangani et Lubumbashi. La Mission a également pris des mesures pour veiller à ce que Radio Okapi continue d'émettre dans les zones où ses antennes sont fermées.

70. La composante Police de la MONUSCO a réajusté sa présence sur le terrain parallèlement à la fermeture des antennes de la Mission. Le personnel de police des sites fermés a été redéployé ailleurs, notamment à Bukavu, Bunia, Butembo, Goma et Uvira, afin d'y renforcer la présence policière et d'appuyer l'action menée par la Mission pour protéger les civils et lutter contre l'Ebola. La Mission a également transféré une unité de police constituée de Lubumbashi à Bukavu. Deux sections temporairement déployées à Butembo assurent la sécurité dans le cadre de l'action contre l'Ebola.

B. Évaluation du travail accompli par le personnel en tenue de la Mission pour ce qui est de protéger les civils

71. Au total, 18 unités ont été évaluées dans les domaines suivants : appui à l'exécution du mandat ; aspects liés au commandement et au contrôle ; formation ; discipline ; viabilité des capacités logistiques et du soutien médical. Ce travail témoigne de la détermination de la Mission à assurer le plus haut niveau de performance en matière de maintien de la paix, comme le prévoit l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment au paragraphe 13 de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations

Unies. Parmi ces unités, 5 ont été jugées excellentes et 10 satisfaisantes. Trois évaluations sont toujours en cours. Afin d'améliorer les normes opérationnelles, la MONUSCO a élaboré un programme de formation et mis en place des mesures opérationnelles et logistiques visant à renforcer la capacité des contingents de s'acquitter de leur mandat. Compte tenu de l'importance accordée à la planification et à l'exécution d'opérations offensives conjointes, les responsables de la Force se sont rendus à l'état-major de secteur pour donner des conseils sur la planification conjointe des opérations, en mettant l'accent sur la lutte commune contre les Forces démocratiques alliées. Une équipe basée à l'état-major a effectué des simulations d'évacuation sanitaire primaire, qui ont confirmé que les procédures d'évacuation sanitaire primaire et secondaire de la MONUSCO étaient adaptées à l'objectif visé.

72. La MONUSCO a également évalué six unités de police constituées à l'aune de plusieurs critères, notamment l'appui à l'exécution du mandat, les aspects liés au commandement et au contrôle, à la formation et à la discipline et la viabilité des capacités logistiques et du soutien médical. Toutes les unités ont été jugées excellentes. Une évaluation des policiers hors unités constituées a également été menée. De ce fait, les compétences en matière de protection des civils dans les zones urbaines ont été définies plus précisément, ce qui permettra de sélectionner pour les futurs déploiements des agents de police ayant une expérience pertinente.

C. Manquements graves, y compris les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

73. La MONUSCO a continué de prendre des mesures énergiques pour garantir une politique de tolérance zéro à l'égard des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Au cours de la période considérée, 15 accusations de manquement ont été formulées, dont 10 ont été jugées graves. Les mesures de prévention adoptées ont pris diverses formes : formations, estimations des risques, patrouilles visant à faire respecter les couvre-feux et l'interdiction d'accès à certaines zones. La Mission a également mené des activités de proximité auprès des collectivités locales et appuyé 43 mécanismes locaux de dépôt de plaintes dans des localités où sa présence est forte. Ces activités attestent de l'engagement pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix de renforcer la conduite des opérations de maintien de la paix et le personnel.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

74. Au cours de la période considérée, 57 incidents compromettant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ont été enregistrés. Vingt d'entre eux étaient liés à la criminalité, 19 à des menaces et 16 à des troubles civils. Aucun de ces incidents n'était dû au conflit armé.

XIII. Observations

75. Le transfert du pouvoir qui a suivi les élections de décembre 2018 constitue une occasion historique pour la République démocratique du Congo. L'avènement du nouveau régime politique du Président Tshisekedi a fait naître un sentiment d'espoir dans plusieurs régions du pays. J'ai été témoin de certains des changements positifs lors de ma récente visite dans le pays, du 31 août au 2 septembre.

76. Il importe de maintenir la stabilité et la sécurité politiques ainsi que la présence accrue de l'État dans les zones de conflit pour consolider la transition politique en cours et instaurer une paix et une stabilité durables en République démocratique du

Congo. Je me félicite de l'investiture du nouveau gouvernement de coalition et j'encourage ses membres à continuer de mettre de côté leurs intérêts partisans pour répondre aux besoins du peuple congolais. J'exhorte tous les acteurs politiques à conserver l'esprit de consensus qui a présidé à la formation du Gouvernement. Il incombe à ce dernier ainsi qu'à l'opposition de jouer leur rôle dans la promotion de l'unité nationale et la mise en place d'institutions solides en engageant un dialogue politique soutenu et inclusif avec toutes les parties prenantes.

77. Je prends note du caractère ambitieux du programme du nouveau Gouvernement, qui met l'accent sur le développement durable, la justice sociale et la fourniture de services essentiels et je suis encouragé par l'ambition du Gouvernement de lutter contre la corruption et de réformer le secteur de la justice. Je me félicite en particulier de la volonté déclarée du Gouvernement de réformer les forces armées congolaises et les autres institutions de sécurité et d'en améliorer le professionnalisme. Il s'agit là d'éléments essentiels de la stratégie plus large visant à faire face à l'insécurité qui règne actuellement dans certaines régions du pays et à lutter contre l'impunité. Pour mettre en œuvre ces réformes, le Gouvernement aura cependant besoin de davantage de moyens que ceux dont il dispose pour le moment. Je l'encourage donc à œuvrer activement en faveur de l'accroissement de l'assiette fiscale de l'État et à intensifier sa lutte contre la corruption à tous les niveaux. Je demande également aux partenaires bilatéraux et multilatéraux d'accroître leur appui à la République démocratique du Congo dans ces domaines cruciaux.

78. La coopération régionale demeure essentielle pour faire face durablement à la menace que représentent les groupes armés étrangers en République démocratique du Congo et endiguer le flux illicite d'armes dans la région des Grands Lacs. Je me réjouis que le Président Tshisekedi en fasse une priorité. J'encourage les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région à honorer leurs engagements respectifs au titre de cet accord et à tirer parti de la dynamique actuelle pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et travailler ensemble à promouvoir une paix et un développement durables dans la région.

79. Je suis profondément préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité dans la province du Nord-Kivu et par la persistance de l'insécurité dans les provinces du Sud-Kivu et de l'Ituri. Des forces hostiles continuent de s'en prendre aux civils et de saper la stabilité régionale. La lutte contre la menace que représentent ces groupes armés, notamment au moyen de mécanismes de responsabilité crédibles, reste une priorité urgente pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO. Au cours de ma visite, le Président Tshisekedi et moi-même avons convenu que la Mission et les FARDC devaient collaborer plus efficacement pour lutter contre les groupes armés étrangers. Il est impératif de mener une action résolue contre les Forces démocratiques alliées, qui continuent de menacer gravement la population civile. Je reste convaincu que la MONUSCO a encore un rôle crucial à jouer pour relever les défis sécuritaires et humanitaires auxquels fait face la République démocratique du Congo. Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de relancer la coopération entre la Mission et le Gouvernement afin d'atteindre cet objectif.

80. La stabilité de la République démocratique du Congo dépend du niveau d'attention accordée au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des groupes armés sévissant dans le pays. À la suite de la démobilisation spontanée de plusieurs groupes armés, cette année, il apparaît clair qu'il faut saisir les occasions offertes par l'amélioration de l'environnement politique et profiter de la volonté de changement des nouveaux dirigeants nationaux et provinciaux. L'expérience passée tend à montrer que le meilleur moyen de réintégrer durablement les ex-combattants

est d'adopter une approche souple qui soit axée sur la communauté et favorise le rôle central des femmes. Je demande au Gouvernement de la République démocratique du Congo de continuer à créer un environnement propice à la reddition volontaire des combattants et à leur désarmement, leur démobilisation et leur réintégration durables dans leur communauté d'origine. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies sont prêtes à collaborer étroitement avec le Gouvernement et à lui fournir l'appui nécessaire.

81. Je reste préoccupé par l'épidémie d'Ebola qui frappe actuellement la République démocratique du Congo et qui risque de se propager aux pays voisins. Je demande à toutes les parties prenantes, y compris aux autorités nationales et locales, à la société civile, aux organisations de femmes et à la communauté internationale, de ne ménager aucun effort pour mettre un terme à l'épidémie. Je salue le leadership du Gouvernement congolais et le travail de l'Organisation mondiale de la Santé, de la MONUSCO, du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et de tous les autres partenaires. Je rends hommage aux femmes et aux hommes qui servent courageusement aux premières lignes de la lutte contre l'Ebola et dont j'ai pu constater le travail remarquable lors de ma récente visite à Mangina, au Nord-Kivu. L'ONU reste pleinement déterminée à jouer son rôle pour mettre fin à l'épidémie. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que des maladies évitables comme la rougeole, le choléra et le paludisme continuent de faire des victimes et doivent être traitées avec la même urgence. Je demande de nouveau aux donateurs et aux partenaires de fournir les ressources nécessaires pour combler le déficit de financement de l'action humanitaire, notamment lors de la conférence internationale sur la santé publique que le Gouvernement congolais entend accueillir à Goma en novembre prochain.

82. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour l'esprit d'initiative et le dévouement dont elle fait constamment preuve, tout le personnel de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la stabilisation de la République démocratique du Congo. Je souhaite également remercier les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au pays.



Map No. 4412 Rev. 34.2 UNITED NATIONS
October 2019 (Colour)